

# 1. Index

SOMMAIRE AVIS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
AV-2024-076	Augmentation de capital en numéraire de "AKDITAL" réservée aux "Public "	25/06/2024	2
AV-2024-080	Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse	01/07/2024	5
AV-2024-081	Augmentation de capital en numéraire de "CIH"	01/07/2024	7
AV-2024-097	Détachement du dividende de "BMCI"	10/07/2024	10
AV-2024-098	Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation	11/07/2024	12
AV-2024-099	Répartition des instruments financiers selon les groupes d'instrument	12/07/2024	16
AV-2024-100	Détachement du dividende de "SANLAM MAROC"	12/07/2024	19
AV-2024-101	Détachement du dividende de "SODEP-Marsa Maroc"	12/07/2024	21
AV-2024-102	Résultats de l' augmentation de capital en numéraire de "AKDITAL" réservée au Public	17/07/2024	23
AV-2024-103	Modalités du programme de rachat de "BCP"	19/07/2024	25
AV-2024-104	Modalités du contrat de liquidité de "BCP"	19/07/2024	26
AV-2024-105	Détachement du dividende de "UNIMER"	22/07/2024	27
AV-2024-106	Détachement du dividende de "AFMA"	23/07/2024	29
AV-2024-107	Détachement du dividende de "AKDITAL"	23/07/2024	31
AV-2024-108	Détachement du dividende de "CTM"	24/07/2024	33
AV-2024-109	Détachement du dividende de "ALUMINIUM DU MAROC"	24/07/2024	35

SOMMAIRE INSTRUCTIONS (*)			
N°	Objet	Publié le	Page
-	-	-	-

(\*) L'archive, des avis et instructions, est disponible sur lien suivant :  
<http://www.casablanca-bourse.com/bourseweb/ListActualites.aspx>

## AVIS N° AV-2024-076

Evénement	Augmentation de capital en numéraire
Instrument(s) concerné(s)	AKDITAL

### - OBJET DE L'AVIS

Augmentation de capital en numéraire de "AKDITAL" réservée aux "Public "

### - REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, notamment ses articles 5 et 6;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment l'article 4.1.10;
- Vu l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca No 04/24 du 24/06/2024 ;
- Vu le Visa de l'AMMC No EN/EM/006/2024 du 24/06/2024 ;

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Type d'opération	Souscription en numéraire sans droit préférentiel
Emetteur	AKDITAL
Souscripteur(s)	Public
Date assemblée générale extraordinaire	13/06/2024
Valeur nominale (MAD)	10,00
Prix d'émission (MAD)	670,00
Nbre de titres à émettre	1.492.537
Montant global de l'opération (MAD)	999.999.790,00

Date début souscription	02/07/2024
Date clôture souscription	09/07/2024
Conseiller Financier et Coordinateur Global	CFG Finance
Société de bourse chargée de l'enregistrement	CFG MARCHES
Centralisateur de l'opération	CFG BANK

### - CARACTÉRISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS NOUVELLES

Secteur d'activité	Santé
Compartiment	Principal A
Cycle de négociation	Continu
Ligne de cotation	ACTIONS 1ERE LIGNE
Date de jouissance	01/01/2023
Ticker	AKT
Libellé	AKDITAL
Date d'enregistrement	17/07/2024

### - CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Étapes	Dates
1	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	24/06/2024
2	Réception par la Bourse de Casablanca du Prospectus visé par l'AMMC	24/06/2024
3	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'opération	25/06/2024
4	Ouverture de la période de souscription	02/07/2024
5	Clôture de la période de souscription à 15h30 inclus	09/07/2024
6	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca avant 18h30	09/07/2024
7	Centralisation et consolidation des souscriptions	10/07/2024
8	Traitement des rejets par la Bourse de Casablanca	11/07/2024
9	- Allocation des souscriptions et remise par la Bourse de Casablanca du listing des souscriptions à l'émetteur - Remise des allocations par teneur de comptes aux chefs de file avant 12h00 - Remise par la Bourse de Casablanca des allocations des titres aux membres du syndicat de placement avant 12h00	12/07/2024
10	Tenue de la réunion de l'instance devant ratifier l'augmentation de capital	15/07/2024

11	- Réception par la Bourse de Casablanca du PV de l'instance ayant ratifié l'opération avant 12h00	15/07/2024
12	- Admission des actions nouvelles - Enregistrement de l'opération en bourse - Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	17/07/2024
13	Règlement / Livraison	22/07/2024

### - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la note visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

## AVIS N° AV-2024-080

### Evénement

Actualisation mensuelle des volumes appliqués aux programmes de rachat

### - OBJET DE L'AVIS

Condition de volume appliquée aux programmes de rachat en bourse

### - REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

Il a été décidé ce qui suit :

### - CONTENU DE L'AVIS

Sur la base des statistiques du mois de juin, les quantités quotidiennes maximales à ne pas dépasser dans le cadre des programmes de rachat sont comme suit :

AFMA	500	JET CONTRACTORS	601
AFRIC INDUSTRIES SA	500	LABEL VIE	500
AFRIQUIA GAZ	500	LAFARGE HOLCIM MAROC	793
AGMA LAHLOU-TAZI	500	LESIEUR CRISTAL	4.151
ALLIANCES	5.050	M2M Group	500
AKDITAL	1.926	MAGHREB OXYGENE	500
ALUMINIUM DU MAROC	500	MAGHREBAIL	500
ATLANTASANAD	1.731	MANAGEM	500
ATTIJARIWAFABANK	9.132	MAROC LEASING	500
AUTO HALL	693	MED PAPER	563
AUTO NEJMA	500	MICRODATA	500
ARADEI CAPITAL	1.103	SODEP MARSAMAROC	14.286
BALIMA	500	MINIERE TOUISSIT	500
BCP	53.418	MUTANDIS	1.687
BANK OF AFRICA	1.353	OULMES	500
BMCI	616	PROMOPHARM S.A	500
SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	500	REALIS.MECANIKES	500
CARTIER SAADA	500	REBAB COMPANY	500
CFG BANK	12.910	RISMA	500
CDM	500	RESIDENCES DAR SAADA	16.285
CIH	3.681	S.M MONETIQUE	500

CIMENTS DU MAROC	500	SANLAM MAROC	500
COLORADO	500	SALAFIN	500
COSUMAR	2.632	SAMIR	500
CTM	500	SMI	500
DARI COUSPATE	500	SNEP	500
DELATTRE LEVIVIER MAROC	500	SONASID	667
DELTA HOLDING S.A	2.004	SOTHEMA	500
DIAC SALAF	500	STOKVIS NORD AFRIQUE	500
DISTY TECHNOLOGIES	500	STROC INDUSTRIE	500
DISWAY	500	TAQA MOROCCO	570
DOUJA PROM ADDOHA	76.879	TOTALENERGIES MARKETING MAROC	500
ENNAKL	500	TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA S.A	2.352
EQDOM	500	UNIMER	500
FENIE BROSSETTE	500	Wafa ASSURANCE	500
HPS	1.592	ZELLIDJA S.A	500
IB MAROC.COM	500		
INVOLYS	500		
IMMORENTE INVEST	500		
ITISSALAT AL-MAGHRIB	37.256		

Le présent avis abroge et remplace l'avis 054/24 et entre en application à compter du 01/07/2024

## AVIS N° AV-2024-081

Événement	Augmentation de capital en numéraire
Instrument(s) concerné(s)	CIH

### - OBJET DE L'AVIS

Augmentation de capital en numéraire de "CIH"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, notamment les articles 5 et 6;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9 et 4.1.10;

- Avis d'approbation de la Bourse de Casablanca No 05/2024 du 28/06/2024 ;

- Visa de l'AMMC No VI/EM/020/2024 du 28/06/2024 ;

Il a été décidé ce qui suit :

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Type d'opération	Souscription en numéraire avec droit préférentiel
Souscripteur(s)	Actionnaires et détenteurs de droits préférentiels de souscription
Date assemblée générale extraordinaire	06/05/2024
Valeur nominale (MAD)	100,00
Prix d'émission (MAD)	358,00
Nbre de titres à émettre	977.499
Montant global de l'opération (MAD)	349.944.642
Date début souscription	12/07/2024
Date clôture souscription	19/08/2024

Conseiller Financier et Coordinateur Global	CIH Bank
Société de bourse chargée de l'enregistrement	CDG CAPITAL BOURSE
Centralisateur de l'opération	CIH Bank

#### - CARATÉRISTIQUES DE COTATION DU DROIT DE SOUSCRIPTION

Libellé	DS CIH 9/281 2024
Ticker	SCIHC
Date de détachement	09/07/2024
Date de cotation	12/07/2024
Date de radiation	22/08/2024

#### - CARACTÉRISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS NOUVELLES

Secteur d'activité	Banques
Ligne de cotation	ACTIONS 1ERE LIGNE
Date de jouissance	01/01/2024
Ticker	CIH
Libellé	CIH
Date d'enregistrement	02/09/2024
Compartiment	Principal A

#### - CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Étapes	Dates
1	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	28/06/2024
2	Réception par la Bourse de Casablanca du Prospectus visé par l'AMMC	28/06/2024
3	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'opération	01/07/2024
4	Détachement des droits de souscriptions : - Publication de la valeur théorique du droit de souscription - Ajustement du cours de l'action - Purge du carnet d'ordres	09/07/2024
5	-Ouverture de la période de souscription -Cotation des droits de souscription	12/07/2024
6	Clôture de la période de souscription	19/08/2024
7	Radiation des droits de souscription	22/08/2024

8	Tenue de l'instance devant constater la réalisation de l'augmentation de capital	28/08/2024
9	Réception par la Bourse de Casablanca du procès-verbal de l'instance ayant constaté la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire et des résultats de l'augmentation de capital en numéraire	29/08/2024
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison des nouveaux titres</li> <li>- Admission des actions nouvelles</li> <li>- Enregistrement de l'opération en bourse</li> <li>- Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération</li> <li>- Restitution des reliquats aux souscripteurs</li> </ul>	02/09/2024

### - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la note visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

## AVIS N° AV-2024-097

Evénement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	BMCI

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "BMCI"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "BMCI" tenue le 28/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	BCI
Dividende ordinaire (MAD)	18,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	18,00
Date de détachement	17/07/2024
Date de paiement	26/07/2024
Centralisateur	BMCI

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-098

### Evénement

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

### - OBJET DE L'AVIS

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

### - REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.3.49.

Il a été décidé ce qui suit :

### - CONTENU DE L'AVIS

#### ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du 02/01/2024 au 28/06/2024, la répartition des instruments financiers, par cycles de négociation, s'est présenté comme suit :

Instruments cotés selon le cycle de négociation en continu	
AFMA	IB MAROC.COM
AFRIC INDUSTRIES SA	INVOLYS
AFRIQUIA GAZ	ITISSALAT AL-MAGHRIB
AKDITAL	JET CONTRACTORS
ALLIANCES	LABEL VIE
ALUMINIUM DU MAROC	LAFARGE HOLCIM MAROC
ATLANTASANAD	LESIEUR CRISTAL
ATTIJARIWAFABANK	MANAGEM
AUTO HALL	MED PAPER

ARADEI CAPITAL	MICRODATA
BCP	MINIERE TOUISSIT
BANK OF AFRICA	MUTANDIS SCA
BMCI	RESIDENCE DAR SAADA
CARTIER SAADA	RISMA
CFG BANK	REALISATIONS MECANIQUES
CIH	SMI
CIMENTS DU MAROC	SNEP
COLORADO	SODEP-MARSA MAROC
COSUMAR	SONASID
CTM	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC
DELTA HOLDING	S.M.MONETIQUES
DISTY TECHNOLOGIES	SOTHEMA
DISWAY	STOKVIS NORD AFRIQUE
DOUJA PROM ADDOHA	STROC INDUSTRIE
ENNAKL	TAQA MOROCO
EQDOM	TOTALENERGY MARKETING MAROC
FENNIE BROSSETTE	TGCC S.A
HPS	WAFASSURANCE
IMMORENTE INVEST	

### Instruments cotés selon le cycle de négociation au fixing

AGMA	OULMES
AUTO NEJMA	PROMOPHARM S.A.
BALIMA	REBAB COMPANY
CDM	SALAFIN
DARI COUSPATE	SANLAM MAROC
DIAC SALAF	SAMIR
DELATTRE LEVIVIER MAROC	UNIMER
M2M Group	ZELLIDJA S.A.
MAGHREB OXYGENE	
MAGHREBAIL	
MAROC LEASING	

**ARTICLE 2**

Le présent avis abroge et remplace l'avis N°008/24.

**ARTICLE 3**

Les dispositions du présent avis entrent en vigueur à partir du 18/07/2024.

**ARTICLE 1**

Sur la base des statistiques du 02/01/2024 au 28/06/2024, la répartition des instruments financiers, par cycles de négociation, s'est présenté comme suit :

<b>Instruments cotés selon le cycle de négociation en continu</b>	
AFMA	IB MAROC.COM
AFRIC INDUSTRIES SA	INVOLYS
AFRIQUIA GAZ	ITISSALAT AL-MAGHRIB
AKDITAL	JET CONTRACTORS
ALLIANCES	LABEL VIE
ALUMINIUM DU MAROC	LAFARGE HOLCIM MAROC
ATLANTASANAD	LESIEUR CRISTAL
ATTIJARIWAFI BANK	MANAGEM
AUTO HALL	MED PAPER
ARADEI CAPITAL	MICRODATA
BCP	MINIERE TOUISSIT
BANK OF AFRICA	MUTANDIS SCA
BMCI	RESIDENCE DAR SAADA
CARTIER SAADA	RISMA
CFG BANK	REALISATIONS MECANIQUES
CIH	SMI
CIMENTS DU MAROC	SNEP
COLORADO	SODEP-MARSA MAROC
COSUMAR	SONASID
CTM	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC
DELTA HOLDING	S.M.MONETIQUES
DISTY TECHNOLOGIES	SOTHEMA
DISWAY	STOKVIS NORD AFRIQUE
DOUJA PROM ADDOHA	STROC INDUSTRIE
ENNAKL	TAQA MOROCO

EQDOM	TOTALENERGY MARKETING MAROC
FENNIE BROSSETTE	TGCC S.A
HPS	WAFASSURANCE
IMMORENTE INVEST	

Instruments cotés selon le cycle de négociation au fixing	
AGMA	OULMES
AUTO NEJMA	PROMOPHARM S.A.
BALIMA	REBAB COMPANY
CDM	SALAFIN
DARI COUSPATE	SANLAM MAROC
DIAC SALAF	SAMIR
DELATTRE LEVIVIER MAROC	UNIMER
M2M Group	ZELLIDJA S.A.
MAGHREB OXYGENE	
MAGHREBAIL	
MAROC LEASING	

## ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis N°008/24.

## ARTICLE 3

Les dispositions du présent avis entrent en vigueur à partir du 18/07/2024.

## AVIS N° AV-2024-099

### Evénement

Répartition des instruments financiers selon les groupes d'instruments

### - OBJET DE L'AVIS

Répartition des instruments financiers selon les groupes d'instrument

### - REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.3.46.

Il a été décidé ce qui suit :

### - CONTENU DE L'AVIS

#### ARTICLE1.

Tenant compte de la répartition des instruments financiers selon les cycle de négociation, la composition des groupes des instruments financiers s'est présente comme suit :

Libellé de l'instrument	Groupe	Libellé de l'instrument	Groupe
AFMA	01	IMMORENTE INVEST	01
AFRIC INDUSTRIE	01	INVOLYS	01
AFRIQUIA GAZ	01	ITISSALAT AL-MAGHRIB	01
AKDITAL	01	JET CONTRACTORS	01
ALLIANCES	01	LABEL VIE	01
ALUMINIUM DU MAROC	01	LAFARGEHOLCIM MAROC	01
ATLANTASANAD	01	LESIEUR CRISTAL	01
ATTIJARIWABA BANK	01	MANAGEM	01
AUTO HALL	01	MED PEPER	01
ARADEI CAPITAL	01	MICRODATA	01
BCP	01	MINIERE TOUISSIT	01
BANK OF AFRICA	01	MUTANDIS SCA	01
BMCI	01	RES DAR SAADA	01
CARTIER SAADA	01	RISMA	01

CFG BANK	01	REALISATIONS MECANIKES	01
CIH	01	S.M.MONETIQUE	01
CIMENTS DU MAROC	01	SMI	01
COLORADO	01	SNEP	01
COSUMAR	01	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	01
CTM	01	SOSEP MARSA MAROC	01
DELTA HOLDING	01	SONASID	01
DISTY TECHNOLOGIE	01	SOTHEMA	01
DISWAY	01	STOCKVIS NORD AFRIQUE	01
DOUJA PROM ADDOHA	01	STROC INDUSTRIE	01
ENNAKL	01	TAQA MOROCCO	01
EQDOM	01	TOTALENERGY MARKETING MAROC	01
FENIE BROSSETTE	01	TGCC S.A	01
HPS	01	WFAASSURANCE	01
IB MAROC.COM	01		

Libellé de l'instrument	Groupe	Libellé de l'instrument	Groupe
AGMA	03	MAROC LEASING	03
AUTO NEJMA	03	OULMES	03
BALIMA	03	PROMOPHARAM	03
CDM	03	REBAB COMPANY	03
DARI COUSPATE	03	SAMIR	03
DIAC SALAF	03	SALAFIN	03
DELATTRE LEVIVIER MAROC	03	SANLAM MAROC	03
MAGHREB OXYGENE	03	UNIMER	03
MAGHREBAIL	03	ZELLIDJA S.A	03
M2M GROUP	03		

Libellé de l'instrument	Groupe	Libellé de l'instrument	Groupe
DA ADH 1/1 2008	04	DA DIS 1/5 1999	05
DA ATH 1/1 2008	04	DA DRI 1/10 2006	05
DA ATH 1/3 1999	04	DA MLE 1/4 1999	05
DA BOA 2/7 1996	04	DA NEJ 1/10 2006	05
DA BOA 1/10 2000	04	DA NEJ 1/5 2000	05
DA BOA 1/55 2023	04	DA OUL 7/3 1999	05
DA BCI 1/5 2006	04	DA OUL 2/1 2006	05
DA CRS 1/5 2007	04	DA REB 4/1 2001	05
DA LHM 8/3 2007	04		
DA SOT 1/5 2005	04		
DA IBC 1/1 2001	04		

Libellé de l'instrument	Groupe	Libellé de l'instrument	Groupe
25JAN2010 5.12% 15A OCF 100000	06	23DEC2016 4.07% IND OCP100000	06
14JUL2010 5.62% 15A LYD 100000	06	11OCT2017 4.22% 10A CAM 100000	06
20OCT2011 5.11% 15A OCF 100000	06	28DEC2017 3.73% 7A ATW 100000	06
20JAN2012 5.30% 15A FEC 100000	06	28DEC2017 3.69% 7A ATW 100000	06
22DEC2014 4.75% 10A ATW 100000	06	14MAI2018 4.03% IND OCP 100000	06
09JAN2015 4.75% 10A CIH 100000	06	18MAI2018 4.02% 10A CIH 100000	06
29JUN2015 4.77% 10A SOG100000	06	28JUN2018 4.00% 10A SOG 100000	06
27NOV2015 4.80% 10A CAM 100000	06	29JUN2018 3.57% 7A ATW 100000	06

22DEC2015 4.52% 10A ATW 100000	06	29JUN2018 3.32% 7A ATW 100000	06
28JUN2016 3.74% 10A BOA 100000	06	01NOV2018 4.10% 10A CAM 100000	06
28JUN2016 3.74% 10A ATW 100000	06	17DEC2018 4.05% 10A 100K CDM	06
21DEC2016 3.93% 10A CDM 100000	06	23DEC2021 4.69% IND CFG 100000	06
12OCT2016 4.43% 10A CAM 100000	06		

## ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis 009/24

## ARTICLE 3

Les dispositions du présent avis entrent en vigueur à partir du 18/07/2024.

## AVIS N° AV-2024-100

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	SANLAM MAROC

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "SANLAM MAROC"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "SANLAM MAROC" tenue le 06/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	SAH
Dividende ordinaire (MAD)	77,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	77,00
Date de détachement	22/08/2024
Date de paiement	30/08/2024
Centralisateur	ATTIJARIWafa BANK

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-101

Evénement	Paieiment des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	SOSEP-Marsa Maroc

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "SOSEP-Marsa Maroc"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "SOSEP-Marsa Maroc" tenue le 25/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	MSA
Dividende ordinaire (MAD)	8,5
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	8,5
Date de détachement	24/07/2024
Date de paiement	07/08/2024
Centralisateur	ATTIJARIWAFABANK

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-102

Événement	Augmentation de capital en numéraire
Instrument(s) concerné(s)	AKDITAL

### - OBJET DE L'AVIS

Résultats de l'augmentation de capital en numéraire de "AKDITAL" réservée au Public

### - RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Type d'opération	Souscription en numéraire sans droit préférentiel
Emetteur	AKDITAL
Souscripteur(s)	Public
Date assemblée générale extraordinaire	13/06/2024
Valeur nominale (MAD)	10,00
Prix d'émission (MAD)	670,00
Nbre de titres à émettre	1.492.537
Montant global de l'opération (MAD)	999.999.790,00
Date début souscription	02/07/2024
Date clôture souscription	09/07/2024
Conseiller Financier et Coordinateur Global	CFG Finance
Société de bourse chargée de l'enregistrement	CFG MARCHES
Centralisateur de l'opération	CFG BANK

### - RESULTATS DE L'OPERATION

#### Résultats par catégorie de souscripteurs

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nbre actions demandées	Nbre actions attribuées
<b>Institutionnels</b>	361	26 282 819	761 118
<b>Personnes morales</b>	319	4 760 229	139 724
<b>Personnes physiques</b>	15 943	12 291 546	591 695
<b>Total</b>	16 623	43 334 594	1 492 537

### Résultats par type d'ordre

Type d'ordres	Nombre de souscripteurs	Nbre actions demandées	Nbre actions attribuées
<b>Ordre I</b>	917	41 198 760	1 194 029
<b>Ordre II</b>	15 706	2 135 834	298 508
<b>Total</b>	16 623	43 334 594	1 492 537

## AVIS N° AV-2024-103

Evénement	Programme de rachat
Instrument(s) concerné(s)	BCP

### - OBJET DE L'AVIS

Modalités du programme de rachat de "BCP"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.1.12 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de "BCP" tenue le 28/06/2024 et notamment la résolution relative au programme de rachat ;

Il a été décidé ce qui suit :

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Date début du programme	15/07/2024
Date fin du programme	15/01/2026
Nombre Maximum d'actions	10.165.623
Part du capital concernée (%)	5,00
Prix minimum de vente (MAD)	201,00
Prix maximum d'achat (MAD)	374,00
Société de Bourse	UPLINE SECURITIES

### - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la notice visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

## AVIS N° AV-2024-104

<b>Evénement</b>	Contrat de liquidité
------------------	----------------------

<b>Instrument(s) concerné(s)</b>	BCP
----------------------------------	-----

### - OBJET DE L'AVIS

Modalités du contrat de liquidité de "BCP"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 2.5.3 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire de "BCP" tenue le 28/06/2024 et notamment la résolution relative au contrat de liquidité ;

Il a été décidé ce qui suit :

### - CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

<b>Date début du contrat</b>	15/07/2024
<b>Date fin du contrat</b>	15/01/2026
<b>Nombre Maximum d'actions</b>	2.033.124
<b>Part du capital concernée (%)</b>	1
<b>Prix minimum de vente (MAD)</b>	201,00
<b>Prix maximum d'achat (MAD)</b>	374,00
<b>Société de Bourse</b>	UPLINE SECURITIES

### - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Pour tout complément d'information, la notice visée est disponible sur le lien suivant :

[Cliquez ici](#)

## AVIS N° AV-2024-105

Evénement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	UNIMER

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "UNIMER"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "UNIMER" tenue le 27/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	UMR
Dividende ordinaire (MAD)	1,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	1,00
Date de détachement	09/09/2024
Date de paiement	20/09/2024
Centralisateur	MSIN

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;

- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-106

Événement	Païement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AFMA

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AFMA"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AFMA" tenue le 11/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	AFM
Dividende ordinaire (MAD)	55,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	55,00
Date de détachement	03/09/2024
Date de paiement	12/09/2024
Centralisateur	BOA

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-107

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AKDITAL

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AKDITAL"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AKDITAL" tenue le 13/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	AKT
Dividende ordinaire (MAD)	6,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	6,00
Date de détachement	31/07/2024
Date de paiement	09/08/2024
Centralisateur	CFG BANK

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-108

Evénement	Paieiment des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	CTM

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "CTM"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "CTM" tenue le 10/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	CTM
Dividende ordinaire (MAD)	15,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	15,00
Date de détachement	10/09/2024
Date de paiement	23/09/2024
Centralisateur	BOA

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;

- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.

## AVIS N° AV-2024-109

Evénement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	ALUMINIUM DU MAROC

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "ALUMINIUM DU MAROC"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "ALUMINIUM DU MAROC" tenue le 25/06/2024 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2023
Ticker de l'instrument	ALM
Dividende ordinaire (MAD)	90,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	90,00
Date de détachement	01/08/2024
Date de paiement	09/08/2024
Centralisateur	CFG BANK

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.